

ELECTION de MISS BARLIN 2018

SAMEDI 27 JANVIER 2018

à 19 h 30 - Espace culturel

INSCRIPTION DES CANDIDATES

REGLEMENT

1. Les candidates doivent être âgées de 16 à 25 ans.
(présentation d'une pièce d'identité)
2. Les candidates doivent habiter la région, être célibataires et sans enfant.
3. Les candidates mineures doivent fournir une autorisation parentale (ci-dessous).
4. Pour le défilé les candidates doivent fournir le maillot de bain, la tenue de ville et la tenue de soirée.
5. Les inscriptions doivent être remises ou envoyées en mairie de Barlin - BP 33 - 62620 Barlin (renseignements au 03 21 63 14 50)
En raison de nombreux désistements lors de précédentes élections de Miss Barlin, nous sommes dans l'obligation de demander un chèque de caution de 20 € (à l'ordre du comité des fêtes de Barlin) qui sera restitué le jour de l'élection.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, madame, monsieur,

Autorise ma fille

A participer à l'élection de Miss Barlin 2018 qui se déroulera le Samedi 27 janvier 2018 à l'espace culturel de Barlin (zone Actigreen)

Fait le

Signature



BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner en mairie de Barlin - service communication

« Election Miss Barlin » - BP 33 - 62620 Barlin

(accompagné du chèque de caution à l'ordre du comité des fêtes de Barlin)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone (obligatoire) :

mail :@.....

Date de naissance : / /

Taille :

Signature de la candidate